

# Commission de toponymie

Rapport annuel 1992-1993

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Commission de toponymie.

Cette édition a été produite par Les Publications du Québec 1279, boulevard Charest Ouest Québec (Québec) G1N 4K7

Dépôt légal 4º trimestre 1993 Bibliothèque nationale du Québec ISBN 2-551-15928-8 ISSN 0714-2145 © Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge Président de l'Assemblée nationale Hôtel du Parlement Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1992 au 31 mars 1993.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française,

Claude Ryan

Québec, octobre 1993

Monsieur Claude Ryan Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française 20, rue Chauveau Secteur B, 3° étage Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1992 au 31 mars 1993.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président, Henri Dorion

Québec, octobre 1993

## Les membres de la Commission

Henri Dorion, géographe Président

Georges Bacon, géographe Commissaire

Jules Dufour, géographe Commissaire

Anne MacLaren, historienne Commissaire

Monette Malewski, administratrice en éducation Commissaire

Cécyle Trépanier, géographe Commissaire

Secrétaire de la Commission (p.i.) Linda Marcoux

## **Tableaux**

1 —	L'organigramme 15	
2 —	Les effectifs permanents par unité administrat et par catégorie d'emploi au 31 mars 1993	ive <b>15</b>
3 —	L'état du budget pour l'année 1992-1993	16
4 —	Le contenu de la banque de données TOPOS	17
5 —	Les toponymes et odonymes officialisés par la Commission en 1992-1993 <b>20</b>	
6 —	Les toponymes et odonymes officialisés a cours des cinq dernières années 20	ıu
7 —	La répartition régionale des dossiers de pourvoiries traités depuis 1988 <b>26</b>	
8 —	Les thèmes des consultations en 1992-1993: Répartition selon leur nature 27	
9 —	Les thèmes des consultations en 1992-1993: Répartition selon les catégories de demandeurs <b>28</b>	
10 —	Les stands de la Commission de toponymie	31

## Table des matières

## Introduction 11

1.	Les dominantes de l'année 1992-1993 13	5.	Les relations avec les autres clientèles québécoises et les citoyens 25
_	<b>-</b>	5.1	Les zones d'exploitation controlée (zecs) 25
2.	L'organisation et les ressources de la Commission 15	5.2	Les pourvoiries 25
2.1		5.3	Le milieu amérindien 26
2.1	L'organigramme 15	5.4	Les consultations toponymiques 26
2.2	Les ressources humaines 15	6.	Les relations avec les organismes
2.3	Les ressources financières 16	U.	non québécois 27
2.4	Les instruments de gestion 16	6.1	La scène canadienne 27
2.4.1	TOPOS: le système informatisé de gestion des toponymes 16	6.2	La scène internationale 28
2.4.2	Le Fichier des toponymes populaires 17	7.	La recherche 29
2.4.3	Les archives et la documentation 17	7.1	La documentation du patrimoine toponymique
2.4.4	GESDOC: le système de gestion	7.1	du Québec 29
	documentaire 17	7.2	La terminologie géographique 29
3.	Les décisions des commissaires 19	7.3	Les gentilés 30
3.1	L'officialisation des toponymes et des odonymes 19	8.	Les communications 31
3.1.1	Les toponymes 19	8.1	L'information et les relations publiques 31
3.1.2	Les odonymes 19	8.2	Les publications 31
3.1.3	Les désignations toponymiques commémoratives 19		
3.2	La langue des toponymes officialisés 20		
3.3	Les politiques et les normes 21		
4.	Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise 23		
4.1	L'Administration centrale 23		
4.1.1	Les espaces protégés 23		
4.1.2	Les édifices publics 23		
4.1.3	Les arrondissements historiques et naturels 23		
4.1.4	La vérification toponymique 23		
4.1.5	L'évaluation toponymique 24		
4.2	Les municipalités 24		
4.2.1	Les noms de municipalités 24		
4.2.2	Les circonscriptions électorales municipales 24		
4.2.3	Les ponts 24		•

## Introduction

Le plan de présentation de ce treizième rapport de la Commission de toponymie a été légèrement modifié par rapport aux rapports antérieurs, mais les mêmes catégories de renseignements s'y retrouvent.

Après un bref bilan des activités de la Commission (chapitre 1), le rapport rappelle la structure de l'organisme et les ressources qui ont été mises à sa disposition (chapitre 2). L'activité relative à l'officialisation des noms géographiques, qui constitue le cœur de son mandat, forme la matière du chapitre 3. Sous l'angle des services que doit rendre la Commission à ses clientèles, sur la base d'ailleurs d'une information réciproque, les chapitres 4, 5 et 6 rendent compte des relations qu'elle entretient, respectivement avec l'Administration publique et parapublique québécoise, avec les autres clientèles québécoises et les citoyens et enfin avec les organismes non québécois de gestion toponymique. L'appui essentiel aux mandats d'inventaire et de traitement que constitue la recherche forme la matière du chapitre 7. Enfin, la manière dont la Commission a répondu à son mandat de diffusion est illustrée au chapitre 8.

## 1. Les dominantes de l'année 1992-1993

La mise au point du fonctionnement interne des services techniques de la Commission a retenu l'attention de la direction et a permis de maintenir une productivité élevée, qui constitue l'image de marque de l'organisme. En effet, tant à cause du mandat qui lui est confié par la loi, c'est-à-dire la gestion de tous les noms de lieux du Québec que du fait que le nombre d'entités non encore dotées de noms officiels est très élevé (des centaines de milliers), la Commission de toponymie inventorie, traite, officialise et diffuse un nombre comparativement très important de toponymes (du même ordre que le total des toponymes officialisés dans toutes les autres provinces canadiennes). Le rythme d'officialisation des noms de lieux a été maintenu: 4844, soit un nombre légèrement supérieur à la moyenne des trois dernières années.

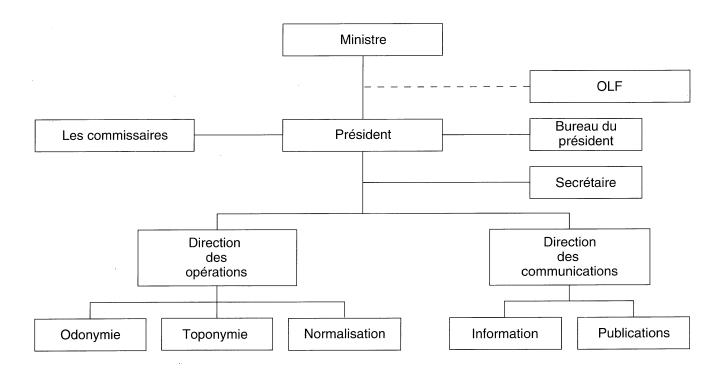
Une attention particulière a été portée, comme par le passé, à la qualité de l'information qui est à la base des décisions de la Commission. Le programme de production du **Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec**, dont la publication est prévue pour le prochain exercice financier, a permis de colliger une importante quantité de renseignements relatifs à la toponymie québécoise qui ont servi à valider et souventes fois à corriger des données de la banque TOPOS. De nombreuses décisions des commissaires ont pu s'appuyer sur ces données qui, de plus, sont rendues accessibles aux utilisateurs et aux diffuseurs de noms de lieux.

En effet, au chapitre de l'automatisation des données, une des préoccupations essentielles de la Commission a été de faciliter l'accès, pour une clientèle accrue, à l'information toponymique qui, au Québec, a l'avantage d'être centralisée. Divers modes d'accès direct sont à l'étude ou à l'essai et les perspectives sont encourageantes.

## 2. L'organisation et les ressources de la Commission

## 2.1 L'organigramme

Tableau 1



## 2.2 Les ressources humaines

La Commission disposait, au début de l'année 1992-1993, d'un personnel permanent de 29 personnes réparties ainsi dans les unités administratives de l'organisme: Bureau du président (9), Direction des opérations (14), Direction des communications (6). L'année 1993-1994 débute avec un personnel permanent de 27 personnes.

De plus, elle a bénéficié du prêt d'un poste professionnel pour huit mois et elle a accueilli quatre étudiants-stagiaires anglophones dans le cadre d'un programme d'échanges interprovinciaux et ce, pour une durée de trois mois.

Tableau 2 Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1993

	Hors cadre	Cadres supérieurs	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	Total
Bureau du président	1	1	5	1	1	9
Direction des communications		1	1	1	3	6
Direction des opérations		1	8	2	3	14
Total	1	3	14	4	7	29

#### 2.3 Les ressources financières

Le budget original de la dernière année financière était de 1795 200 \$; il a été fixé, après révision, à 1921 259 \$. Sur ce montant un total de 1883 170 \$ a effectivement été dépensé, dont 294 081 \$ pour le fonctionnement (loyer exclu). Le tableau 3 donne le sommaire des dépenses en regard des catégories budgétaires.

Tableau 3 L'état du budget pour l'année 1992-1993

Catégories	Budget (\$)				
	Original	Modifié	Dépenses		
FONCTIONNEMENT					
Traitements	1 325 800	1 388 660	1 361 411		
Autres rémunérations	6 800	24 040	24 040		
Communications	52 400	101 678	101 622		
Services	118 700	152 553	152 553		
Entretien	6 500	4 2 1 2	4 2 1 2		
Loyers	208 500	214 192	203 451		
Fournitures	33 100	18 789	18 789		
Équipement	10 800	11 435	11 435		
Autres dépenses	25 100	<del>_</del>	_		
1- Sous-total	1 787 700	1 915 559	1 877 513		
CAPITAL					
Équipement	7 500	5 700	5 657		
2- Sous-total	7 500	5 7.00	5 657		
Total	1 795 200	1 921 259	1 883 170		

#### 2.4 Les instruments de gestion

Pour assurer la réponse la plus efficace à ses besoins d'information interne et externe, la Commission dispose d'instruments de gestion qui intègrent déjà largement les avantages de la bureautique; il en est fait état dans les chapitres qui suivent.

## 2.4.1 TOPOS: le système informatisé de gestion des toponymes

Les choix technologiques qui ont été faits lors de la refonte de TOPOS se sont avérés judicieux au niveau de la fiabilité du système, de ses performances et des possibilités de répondre adéquatement et rapidement aux requêtes des clientèles en matière, notamment, de consultations techniques sur la localisation, la graphie, le statut et l'origine des noms de lieux. La consignation des faits pertinents sur l'usage oral et cartographique d'un toponyme, sur la datation, l'évolution graphique et les recommandations des analystes lors du traitement d'un dossier en vue de son étude pour avis ou officialisation par les membres de la

Commission peut dorénavant s'appuyer sur TOPOS pour la conservation de l'information et sa diffusion.

Par ailleurs, une entente tripartite intervenue entre le ministère des Communications, une firme privée et la Commission de toponymie permet désormais la consultation des noms officiels en accès direct par télécommunication.

La mise en marché et la diffusion d'extrants informatisés de TOPOS (disquettes et produits imprimés) a aussi été prise en charge par les Publications du Québec de façon à assurer un service au meilleur coût possible à la clientèle intéressée.

La banque de données TOPOS comptait, au 31 mars 1993, 264 191 entrées toponymiques soit une augmentation de 7 754 toponymes et odonymes pour la dernière année. Le tableau suivant présente le contenu de TOPOS au 31 mars 1993.

Tableau 4					
Le contenu	de la	banque	de	données	<b>TOPOS</b>

Répartition selon l'appartenance linguistique	Toponymes		Odonymes		Total		
	Officiels	Total	Officiels	Total	Officiels	Total	
1. Français	78 762	121 918	45 212	68 751	123 974	190 669	
2. Anglais	12 729	28 968	4 539	9 074	17 268	38 042	
3. Langues amérindiennes	7 953	18 660	252	515	8 205	19 175	
4. Inuktitut	2 500	5 892	0	8	2 500	5 900	
5. Autres	6 060	8 553	1 148	1 852	7208	10 405	
Total	108 004	183 991	51 151	80 200	159 155	264 191	

## 2.4.2 Le Fichier des toponymes populaires

Rappelons d'abord que le **Fichier des toponymes populaires** regroupe plus de 13 000 noms de lieux habités qui, sans être nécessairement officiels, sont couramment utilisés et servent parfois d'adresse postale. En effet, les noms de centres de villégiature, de hameaux, de quartiers... sont souvent utilisés à la place du nom officiel de la municipalité à laquelle ils se rattachent.

Ce fichier est produit et mis à jour par la Commission en tenant compte de l'incidence des décisions prises au cours de l'année et qui concernent l'un ou l'autre des types d'entités colligés au fichier.

Afin de mieux desservir la clientèle administrative et institutionnelle de ce produit spécialisé il est désormais distribué par les Publications du Québec sous forme de disquette et de liste papier.

#### 2.4.3 Les archives et la documentation

La bibliothèque de la Commission de toponymie possède environ 8 700 documents, la plupart spécialisés en toponymie. Au cours de l'année, elle s'est enrichie d'environ 290 nouveaux titres et a poursuivi sa collection de périodiques susceptibles d'alimenter les chercheurs en données toponymiques, géographiques, historiques, terminologiques, culturelles et patrimoniales. Elle reçoit aussi environ 40 bulletins d'information municipaux, constituant pour la Commission une source importante d'informations toponymiques glanées au fil des événements.

C'est la seule bibliothèque québécoise regroupant un fonds aussi important dans ce domaine; elle possède notamment une collection imposante de répertoires géographiques, de rapports géologiques, de documents traitant de tous les aspects de la toponymie, de monographies paroissiales, d'atlas et de cartes géographiques.

## 2.4.4 GESDOC: le système de gestion documentaire

Ce système assure la conservation et la mise à jour des fichiers contenant les données descriptives des documents utilisés par les différents services de la Commission.

Plus de 1 060 transactions ont été effectuées au cours de l'année financière et 18 listes diverses ont été produites: il s'agit aussi bien de listes générales par titres et codes de classement que de listes dans des domaines particuliers (odonymie, information, etc.).

## 3. Les décisions des commissaires

Comme on l'a signalé au chapitre premier, le nombre de décisions de la Commission de toponymie du Québec est très élevé comparativement à d'autres organismes de gestion toponymique canadiens et étrangers. Le chapitre 3.1 donne quelques chiffres sur la composition du corpus toponymique additionnel, alors que le chapitre 3.2 en donne le détail sous l'angle de sa composition linguistique.

Les décisions des commissaires s'appuient sur l'analyse des services de la Commission; à ces deux niveaux, les principes, normes, critères et règles de gestion toponymique sont pris en compte et doivent de plus être constamment évalués en regard du contexte socio-économique et culturel dans lequel ils s'exercent. Le chapitre 3.3 rend compte de cette préoccupation.

## 3.1 L'officialisation des toponymes et des odonymes

Les membres de la Commission de toponymie ont tenu quatre séances au cours desquelles 4 844 noms de lieux ont été officialisés soit un nombre légèrement supérieur à la moyenne des trois dernières années (4 332), dont 2 697 toponymes et 2 147 odonymes. La Commission a aussi émis 1 502 avis dont 1 490 avis favorables: 63 avis toponymiques et 1 427 avis odonymiques.

#### 3.1.1 Les toponymes

Les analyses toponymiques et le traitement des demandes des requérants ont porté, notamment, sur les noms de lacs (surtout dans les zecs et pourvoiries); de ponts, de parcs, d'édifices (dans les municipalités); de marais, de refuges fauniques, de réserves écologiques; sur des noms des îles Brion et Anticosti; sur des noms de dessertes, de paroisses et de réserves indiennes; sur des noms d'arrondissements historiques et naturels et sur 7 noms de circonscriptions électorales provinciales.

Le constat que le volume de toponymes officialisés au cours du dernier exercice (2 697) est sensiblement supérieur à celui de l'an dernier (1 558) tient surtout au fait que certaines zecs ont procédé à la désignation systématique d'entités encore innommées sur leur territoire. La poursuite de l'opération «qualité» dans les pourvoiries a, quant à elle, permis de désigner correctement et officiellement près de 1 000 lacs, cette année.

Quant aux avis toponymiques, la majorité de ceuxci concernent des lieux dont la dénomination relève du gouvernement du Québec (noms de municipalités, de commissions scolaires, de forêts d'enseignement et de recherche, de réserves écologiques...). Plusieurs désignations d'édifices et de bâtiments publics ont aussi fait l'objet d'avis.

#### 3.1.2 Les odonymes

La normalisation des noms de voies de communication, de concert avec les municipalités, et leur officialisation continue de retenir l'attention soutenue de la Commission. Des ententes finales ont été conclues avec 68 % des municipalités du Québec (1 003 sur 1 472 municipalités) depuis la mise en œuvre de ce programme en 1978, dont 19 au cours du dernier exercice. L'odonymie des 23 villages nordiques et des 29 réserves indiennes n'a pas encore été traitée.

Au cours des dernières années, la Commission a maintenu un rythme moyen d'officialisation de plus de 3 500 odonymes par année. Le résultat de la dernière année (2 147) est donc inférieur à cette moyenne. Cela tient notamment au nombre élevé d'avis odonymiques (1 427), soit la première étape du processus d'officialisation, qui ont dû être préparés, la plupart du temps à la demande des organismes municipaux eux-mêmes. Ces derniers sont en effet de plus en plus conscientisés quant à l'importance de dénommer correctement et de façon inédite leurs voies de communication. Les fusions de territoires et la régionalisation de certains services (police, incendie, voirie...) amènent aussi la Commission à intervenir.

La collaboration assidue du milieu municipal aura permis, au 31 mars 1993, l'officialisation cumulative de 51 151 désignations odonymiques alors que le nombre résiduel estimé de voies de communication encore à traiter serait de l'ordre de 27 000. L'évolution positive de ce dossier est corroborée par les quelque 750 demandes d'interventions auxquelles la Commission a répondu au cours de l'exercice.

## 3.1.3 Les désignations toponymiques commémoratives

Dans le cadre de son programme de désignations toponymiques commémoratives visant à assurer une reconnaissance particulière à certains personnages ou événements, la Commission a répondu favorablement à 10 demandes pour un hommage toponymique dont quatre ont fait l'objet de la remise d'un certificat (Lac Fragasso; Pont Daunais-Decoigne et Pont Henri-Grégoire; Édifice Yvette-Boucher-Rousseau; Mont Hudon-Beaulieu).

Afin de répondre à des besoins futurs d'identification de lieux ou d'ouvrages d'art, des informations sur des Québécoises et Québécois illustres décédés au cours de l'année ont été colligées. Au total, 38 noms de personnes qui se sont signalées par leurs réalisations ou leur implication sociale, culturelle, sportive ou politique sont venus s'ajouter à la banque de noms de la Commission, portant celle-ci à 431 entrées.

## 3.2 La langue des toponymes officialisés

L'histoire du Québec, l'origine et les vagues de son peuplement, l'exploitation des ressources naturelles, du piégeage à l'édification des centrales hydroélectriques, ses personnages illustres, les événements importants, les langues utilisées par la population ont marqué de façon tangible la toponymie.

Ceux qui ont nommé le Québec, les Amérindiens, les Français, les Inuits, les Anglais et les autres communautés ont déterminé, souvent inconsciemment, la langue des noms de lieux. Ce sont cependant les utilisateurs qui en ont orienté l'évolution, consacré l'usage. C'est d'ailleurs le constat et l'évaluation de l'usage oral et écrit qui, associé à d'autres critères de

choix, guident la Commission lorsqu'elle réalise son mandat d'officialisation des noms de lieux. Lorsqu'elle doit identifier des lieux demeurés jusqu'ici anonymes, la Commission tient compte de l'appartenance linguistique et de la culture de la population locale et régionale, du profil socioculturel des personnes qui fréquentent les endroits à dénommer, de la géographie, de l'histoire et de la morphologie du terrain. Les nouveaux noms de lieux choisis et déterminés par la Commission font l'objet d'une francisation qui n'est que relative en ce sens que la partie générique (lac, rivière, mont, île, rapide...) du toponyme sera toujours en français, quelle que soit la langue du spécifique.

De plus, dans les territoires fréquentés par les autochtones, les noms amérindiens et inuits seront privilégiés lorsqu'ils répondent aux normes toponymiques et aux critères de choix préconisés pour l'officialisation.

Le tableau 5 illustre la répartition des toponymes et odonymes officialisés en 1992-1993, selon leur appartenance linguistique, alors que le tableau 6 montre l'évolution du profil linguistique de la toponymie québécoise durant les cinq dernières années.

Tableau 5 Les toponymes et odonymes officialisés par la Commission en 1992-1993

Répartition selon l'appartenance linguistique	Toponymes	%	Odonymes	%	Total	%
Français	2 324	86,2	1 858	86,6	4 182	86,3
Anglais	229	8,5	234	10,9	463	9,6
Langues amérindiennes	60	2,2	12	0,5	72	1,5
Inuktitut	_	_	_		_	_
Autres	84	3,1	43	2,0	127	2,6
Total	2 697	(100,0)	2 147	(100,0)	4 844	100,0

Tableau 6 Les toponymes et odonymes officialisés au cours des cinq dernières années

		1988-8	89	1989	-90	1990	-91	1991	-92	1992-	93
Appartenance linguistique	_	Nombre	%								
Français		5194	85,9	7366	77,6	1928	73,0	4739	86,0	4182	86,4
Anglais		626	10,4	876	9,2	454	17,2	622	11,3	463	9,6
Amérindien		69	1,1	269	2,8	* 184	7,0	42	0,8	72	1,5
Inuktitut		1	0,0	657	6,9	17	0,6	9	0,2	0	0,0
Autre langue		75	1,2	207	2,2	37	1,4	69	1,2	81	1,6
Hybride		• 0	0,0	4	0,1	1	0,0	2	0,0	2	0,1
Indifférencié		25	0,4	41	0,4	7	0,3	11	0,2	15	0,3
Inconnu		60	1,0	74	0,8	13	0,5	18	0,3	29	0,5
Total		6050		9494		2641		5512		4844	

## 3.3 Les politiques et les normes

La Commission veille à ce que ses politiques, normes et critères, déjà formulés et diffusés dans diverses publications, soient constamment confrontés aux exigences concrètes de la réalité. À cet égard, une attention spéciale a été portée aux aspects linguistiques de la normalisation toponymique; un exercice de reformulation de certaines règles est en cours.

Il faut ajouter qu'en outre des règles formellement édictées dans les Guides, la Commission, par son service de consultations, diffuse une information facilitant l'application de ces règles aux nombreuses questions qui se posent à cet égard; en effet, environ le quart des quelque 3 400 demandes d'information durant l'année écoulée étaient de cet ordre.

## 4. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise

## 4.1 L'Administration centrale

## 4.1.1 Les espaces protégés

Divers ministères et organismes interviennent dans la protection de territoires par des législations particulières. Pour s'assurer d'une dénomination correcte et conforme aux critères de choix et règles d'écriture de ces espaces protégés, la Commission a été mise à contribution en émettant plusieurs avis et attestations d'officialisation.

C'est ainsi qu'elle a émis des avis au ministère de l'Environnement sur la dénomination de 4 futures réserves écologiques et a officialisé le nom de 11 nouvelles réserves, soit:

- Réserve écologique du Bog-à-Lanières;
- Réserve écologique de l'Érablière-du-Trente-et-Un-Milles;
- Réserve écologique Irène-Fournier;
- Réserve écologique Jackrabbit;
- Réserve écologique J.-Clovis-Laflamme;
- Réserve écologique Judith-De Brésoles;
- Réserve écologique de Lac-à-la-Tortue;
- Réserve écologique Marie-Jean-Eudes;
- Réserve écologique Rolland-Germain;
- Réserve écologique des Vieux-Arbres;
- Réserve écologique William-Baldwin.

Dans le cadre de son inventaire forestier, le ministère des Forêts a défini des districts écologiques et, pour les identifier, la Commission a procédé à la dénomination de 44 entités géographiques. Par ailleurs, elle a aussi émis des avis favorables sur la dénomination de deux futures forêts d'enseignement et de recherche soit:

- Forêt d'enseignement et de recherche de la Chute-à-Michel;
- Forêt d'enseignement et de recherche Jean-Dolbeau.

Aussi, désireux de mettre en valeur la rivière des Outaouais et dans le but de localiser des marais offrant un certain potentiel de protection, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'est adressé à la Commission pour dénommer 16 marais ou baies. Enfin, pour le même ministère, la Commission a également procédé à l'officialisation d'un refuge faunique et de 6 zones d'exploitation contrôlées:

- Refuge faunique de la Grande-Île;
- Zec de Cap-Chat;
- Zec de la Petite-Rivière-Cascapédia;
- Zec de la Rivière-Cap-Chat;
- Zec de la Rivière-des-Escoumins;
- Zec de la Rivière-Madeleine;
- Zec de la Rivière-Matane.

## 4.1.2 Les édifices publics

Dans le cadre de son programme visant la dénomination des édifices publics, des ouvrages d'art et autres constructions, la Commission a été amenée à formuler des avis pour 16 noms d'édifices publics (bibliothèque, centre communautaire, poste d'incendie, aréna, pavillon, stade, école et immeubles divers). De plus, la Commission de toponymie a officialisé les noms d'une bibliothèque à L'Assomption, d'un bâtiment à Place-Royale (Québec) et d'un pavillon à Deschambault.

## 4.1.3 Les arrondissements historiques et naturels

Le gouvernement du Québec, en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4), a décrété entre 1963 et 1981 neuf arrondissements historiques et trois arrondissements naturels dans diverses régions au Québec. À l'occasion de la publication de la brochure Conserver la mémoire... des noms et des lieux. Arrondissements historiques et naturels du Québec, en collaboration avec la Commission des biens culturels, la Commission de toponymie a officialisé les noms des 12 territoires concernés.

## 4.1.4 La vérification toponymique

Afin de s'assurer que la seule toponymie officielle soit diffusée par les organismes de l'Administration, la Commission offre un service conseil qui vise à ce que les grands utilisateurs de toponymes, comme les ministères et organismes à vocation territoriale, diffusent une toponymie de qualité, c'est-à-dire conforme à la nomenclature géographique officielle.

Au cours de cette année, plus de 23 700 toponymes ont été vérifiés, corrigés ou ajoutés au besoin, et cela, sur 457 documents cartographiques provenant surtout du ministère de l'Énergie et des Ressources, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (cartes de zecs et de pourvoiries) et du ministère des Transports. D'autres vérifications s'inscrivent aussi dans le cadre de projets spécifiques, notamment avec Hydro-Québec.

## 4.1.5 L'évaluation toponymique

En vertu du protocole d'entente qui lie la Commission et le Bureau d'approbation du matériel didactique du ministère de l'Éducation, la Commission a procédé à l'évaluation de deux ouvrages portant sur la géographie et l'histoire du Québec et du Canada ainsi que de deux dictionnaires. Les quatre volumes ont été recommandés pour approbation par le Ministre de l'Éducation.

## 4.2 Les municipalités

#### 4.2.1 Les noms de municipalités

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la Commission a fourni son avis relatif à 22 dossiers portant sur des demandes de changements de noms ou de statuts ou encore sur les noms de municipalités nouvellement créées ou issues du regroupement de municipalités existantes.

Elle a par ailleurs procédé à l'officialisation de 19 noms ayant déjà fait l'objet d'avis favorables antérieurs.

## 4.2.2 Les circonscriptions électorales municipales

Le chapitre III de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités précise que certaines municipalités doivent diviser leur territoire en districts électoraux en vue des élections municipales. Dans ce contexte, la Commission officialise et tient à jour les noms de ce type d'entités. L'officialisation de 6 nouvelles circonscriptions électorales à Saint-Étienne-de-Lauzon et le changement de 5 noms à Sherbrooke au cours de l'année portent à 642 le nombre de noms de circonscriptions électorales municipales, répartis dans 77 municipalités, ayant été officialisés à ce jour.

## 4.2.3 Les ponts

Avec l'appui du ministère des Transports et grâce à l'excellente collaboration des municipalités contactées et de la Société québécoise des ponts couverts, la Commission de toponymie a poursuivi son programme d'inventaire et de dénomination de ponts et de ponts couverts au Québec. Des interventions régionales ponctuelles ont été réalisées pour les ponts couverts, ce qui a permis 13 officialisations. Pour les autres types de ponts, les municipalités des régions des Laurentides, de la Montérégie et de l'Estrie ont fait l'objet d'analyses qui se sont soldées par l'officialisation de 98 noms de ponts. À ce jour, 1 127 noms de ponts sont officiels, soit près de 33 % de l'ensemble des ouvrages d'art susceptibles d'être identifiés nommément.

# 5. Les relations avec les autres clientèles québécoises et les citoyens

Certaines dispositions de la Charte de la langue française reconnaissent à diverses autres instances administratives de l'État des responsabilités, sinon l'autorité décisionnelle, en matière toponymique. Appelée à intervenir de façon organique dans tous les cas, la Commission, au cours de l'année, a eu l'occasion d'exprimer, à plusieurs reprises, ses avis et à faire valoir ses vues quant à la qualité des décisions, sinon à prendre elle-même des décisions.

## **5.1** Les zones d'exploitation contrôlée (zecs)

Les études et recherches entourant la dénomination des lacs et des étangs dans la zec Onatchiway, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, amorcées en 1991-1992, se sont achevées avec l'officialisation de 738 toponymes tirés de différentes sources et, pour une grande part, proposés par l'organisme requérant. Une démarche semblable a été initiée dans la zec de la Rivière-aux-Rats, située dans la même région et, présentement, 121 noms de lacs ont été traités.

La Commission est régulièrement confrontée à des demandes de désignations systématiques d'un territoire donné. Dans un tel cas, elle essaie de s'associer au requérant dans le but d'établir une toponymie de qualité qui remplisse adéquatement son rôle de repère technique, tout en répondant aux besoins et aspirations des milieux concernés. Souscrivant au principe recommandé par les Conférences des Nations Unies, lequel place le critère de l'usage local ou régional comme étant celui qui doit être considéré prioritairement, il n'en demeure pas moins que tous les lacs, tous les ruisseaux, tous les étangs... ne sont pas nommés par ceux qui les fréquentent ou les exploitent. Une intervention de création de toponymes, ponctuelle ou massive, s'impose alors pour répondre à certains besoins.

Il faut dénommer ces lieux anonymes d'une façon qui se veut le moins arbitraire possible, en tenant compte des principes suivants: rechercher l'inédit, rappeler des événements locaux ou régionaux, respecter les cultures, identifier une adéquation entre le nom et le territoire... Ces principes guident les interventions de dénominations systématiques que doit réaliser la Commission.

#### 5.2 Les pourvoiries

Au cours de l'année, la Commission a poursuivi son programme d'inventaire des noms de lieux sur les territoires des pourvoiries du Québec. Ce programme, en cours depuis 1988, a pour objectifs d'identifier, conformément aux normes et critères de choix de la Commission, toutes les entités hydrographiques comprises dans ces territoires et aussi d'amener les pourvoyeurs à utiliser la toponymie officielle des lieux déjà dénommés. Au cours de l'année, 295 pourvoyeurs ont été contactés. De ce nombre, 100 concernaient des pourvoiries offrant des activités pour lesquelles des droits exclusifs de chasse et de pêche, de piégeage ou de pêche dans les rivières à saumon leur ont été concédés. Les interventions ont été réalisées principalement dans les régions de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais. Elles auront permis de parachever 118 dossiers et de proposer 990 nouveaux toponymes pour officialisation.

Globalement, c'est à plus de 50 % qu'est complété le traitement de la toponymie sur le territoire des pourvoiries et l'opération menée depuis cinq ans totalise 2 046 toponymes soumis pour officialisation. Le tableau 7 présente la répartition des dossiers traités selon la région.

Tableau 7					
La répartition	régionale des	dossiers d	de pourvoiries	traités depuis	1988

Région	Pourvoiries	Dossiers finalisés	%
Gaspésie	15	3	20,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	41	35	85,3
Québec	42	19	45,2
Mauricie—Bois-Francs	78	45	57,7
Estrie	6	6	100,0
Laurentides et Lanaudière	89	69	77,5
Outaouais	96	58	60,4
Abitibi-Témiscamingue	112	40	35,7
Côte-Nord	99	45	45,5
Nord-du-Québec	66	5	7,6
Total	644*	325**	50,5

<sup>\*</sup> De ce nombre, 205 sont des pourvoiries à droits exclusifs.

#### 5.3 Le milieu amérindien

Les noms d'une réserve et d'un établissement amérindiens ont retenu l'attention de la Commission cette année. La réserve indienne de Sept-Îles a vu sa dénomination française remplacée par celle de **Uashat** qui, en montagnais, signifie «à la baie».

Dans la foulée du projet de produire éventuellement un état de la question, en matière de toponymie usuelle, pour chacune des nations autochtones du Québec (déjà trois constats ont été publiés, soit sur la toponymie des Abénaquis, des Attikameks et des Naskapis), la Commission a planifié des inventaires de terrain pour trois villages algonquins: Pikogan, Témiscamingue et Winneway.

La Commission a poursuivi l'application de sa Politique relative aux noms de lieux autochtones en privilégiant l'officialisation de ceux-ci sur les territoires fréquentés par les Amérindiens et les Inuits. De plus, lors de la désignation d'entités anonymes, notamment dans les zecs où se retrouvent les territoires de chasse ancestraux de plusieurs familles autochtones, une attention spéciale a été apportée au choix des nouveaux noms de façon à assurer une représentativité équitable pour les premières nations, dans la désignation des lieux.

Les recherches documentaires réalisées pour le Dictionnaire ont aussi permis de relever de nombreuses variantes amérindiennes et inuites pour les principaux noms de lieux officiels du Québec. Elles ont été enregistrées dans TOPOS et sont désormais accessibles pour information.

## 5.4 Les consultations toponymiques

Pendant l'année écoulée, 2853 requêtes téléphoniques pour obtenir de l'information toponymique ont été reçues au Service des consultations de la Commission, mobilisant, pour assurer une réponse adéquate, plus d'une personne/année. Les thèmes abordés dans ces requêtes se sont soldés par 3 405 avis fournis aux requérants, certaines demandes étant à questions multiples. Le tableau 8 présente la répartition des thèmes abordés dont, parmi les principaux, la graphie, la nomenclature officielle, la procédure d'officialisation, les règles d'écriture, la localisation, de même que des informations sur l'origine et la signification de toponymes. Les demandes proviennent en majorité (64 %) de l'Administration publique québécoise. Après le premier rang détenu par les ministères et organismes publics (31,4%), il est intéressant de constater que la deuxième position est partagée par le grand public et par l'Administration municipale qui retiennent le même pourcentage de requérants (16,4 %).

Le tableau 9 présente la répartition des consultations selon les catégories de demandeurs.

<sup>\*\*</sup> De ce nombre, 124 sont des pourvoiries à droits exclusifs.

## 6. Les relations avec les organismes non québécois

## 6.1 La scène canadienne

Les relations que la Commission entretient avec divers ministères du gouvernement fédéral et des autorités toponymiques provinciales et territoriales se font par l'intermédiaire du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG), composé de 26 membres nommés par chaque province et territoire du Canada et de représentants des ministères fédéraux.

Tableau 8 Les thèmes des consultations en 1992-1993

Répartition selon leur nature	Nombre	Pourcentage
Graphie des toponymes	458	13,45
Nom officiel pour une entité ou un territoire	422	12,40
Procédure d'officialisation	314	9,22
Règles d'écriture	311	9,13
Localisation des toponymes	287	8,43
Origine et signification d'un toponyme	271	7,96
Graphie des odonymes	233	6,84
Fichier des toponymes populaires	165	4,85
Publications	111	3,26
Critères de choix	105	3,08
Noms de municipalité	100	2,94
Gentilés	92	2,70
Régionymie	88	2,58
Terminologie géographique	69	2,03
Aspects juridiques	60	1,76
Édifices, salles, écoles	57	1,67
Géographie générale	54	1,59
Établissements amérindiens et inuits	48	1,41
TOPOS	45	1,32
Affichage	29	0,85
Copies diazo de cartes	23	0,68
Numérotation d'immeubles	18	0,53
Genre et prononciation des toponymes	15	0,44
Divers	30	0,88
Total	3 405	100,00

Tableau 9
Les thèmes des consultations en 1992-1993

Répartition selon les catégories de demandeurs	Nombre	1992-1993 %	1991-1992 %	1990-1991 %
Ministères et organismes publics québécois (excluant l'Office de la langue française)	897	31,44	31,23	28,91
Citoyens	467	16,37	19,90	15,21
Municipalités	467	16,37	12,90	13,07
Entreprises privées	436	15,28	14,83	19,54
Gouvernement du Canada	161	5,64	5,50	5,72
Organismes parapublics	142	4,98	4,14	4,29
Organismes scolaires	130	4,56	5,08	4,88
Office de la langue française	121	4,24	5,40	6,99
Médias	32	1,12	1,02	1,39
Total	2 853	100,00	100,00	100,00

À titre de membre du Comité permanent canadien, la Commission a participé à des échanges d'information et de techniques de gestion toponymique visant à favoriser la normalisation, à l'échelle canadienne, du traitement des noms de lieux et de la terminologie géographique, contribuant ainsi à l'élaboration et à l'implantation de normes internationales préconisées par les Conférences et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

La Commission a participé à la réunion annuelle du Comité permanent et de ses comités consultatifs à St. John's, Terre-Neuve, du 29 septembre au 2 octobre 1992; elle a apporté sa contribution sur divers points: la diffusion de l'information toponymique; la recherche d'un niveau fondamental de collecte sur le terrain, y compris les noms autochtones; l'automatisation des bases de données toponymiques.

#### 6.2 La scène internationale

À l'occasion de deux missions, une en avril, une autre en novembre, M. Loïc Depecker, chargé de mission à la Délégation générale à la langue française, au service du premier ministre de France, et président de la Commission nationale de toponymie du Conseil National de l'Information géographique (CNIG), a ouvert ou relancé divers dossiers de coopération avec la Commission de toponymie: le programme d'action en commun, les noms de pays et les exonymes (noms conventionnels). Cette mission a fait ressortir l'importance d'une sensibilisation accrue du public à l'intérêt de la toponymie. Des projets conjoints France-Québec en matière de recherche et de normalisation toponymiques ont été précisés.

M<sup>me</sup> Sylvie Lejeune, secrétaire de la Commission de toponymie de l'Institut Géographique National (IGN) de France, a aussi effectué une mission auprès de la Commission de toponymie du Québec, du 21 au 28 novembre 1992. Cette mission avait pour but de renforcer la connaissance du fonctionnement des deux organismes.

Dans le cadre de la célébration «Montréal 1642-1992», la Commission a contribué aux activités de la Société d'histoire coloniale française/The French Colonial Historical Society (mai) et de la Société d'histoire de l'Amérique française (octobre).

#### 7. La recherche

## 7.1 La documentation du patrimoine toponymique du Québec

La conservation et la diffusion des noms de lieux font partie du mandat confié par le législateur à la Commission de toponymie. Or, la recherche et la documentation du patrimoine toponymique constituent une des activités importantes liées à ces deux devoirs attribués à la Commission.

Les recherches entreprises par les toponymistes de la Commission au cours de la dernière décennie ont fait l'objet de plusieurs publications, notamment la série des itinéraires toponymiques, composée de 7 ouvrages décrivant l'origine et la signification des noms de lieux des principales régions du Québec, de même que plusieurs dépliants consacrés, soit à la toponymie de territoires plus restreints, soit à des corpus réservés à certains types d'entités géographiques.

C'est dans ce contexte que la Commission de toponymie a entrepris, en 1987, la rédaction d'un Dictionnaire illustré de noms de lieux du Québec, un ouvrage encyclopédique qui constituera le gros œuvre de la Commission en matière de documentation du patrimoine toponymique. Les travaux préparatoires à cette prochaine publication ont procédé à un rythme accéléré au cours de la dernière année, tant au plan de la rédaction qu'à ceux de la saisie, de la révision toponymique, de la codification, de la révision littéraire, de la confection des cartes, du choix des illustrations, de la rédaction des textes de présentation, de la constitution de l'index et de la mise en forme informatique. Au total, en 1992-1993, 1655 jourspersonnes ont été consacrés à la réalisation de cette publication d'envergure, en plus des contrats accordés visant à assurer la révision des textes rédigés. Presque autant de ressources sont prévues au cours de l'année financière 1993-1994 afin de terminer le projet.

La production de tels ouvrages est un objectif que se donnent de plus en plus de pays comme moyen de présenter et d'enrichir leur patrimoine culturel. Au Canada, déjà 7 provinces peuvent s'honorer de telles réalisations. Au Québec, un premier **Dictionnaire sur les noms géographiques de la province de Québec**, rédigé par Pierre-Georges Roy, a paru en 1906.

Le Dictionnaire contient quelque 6 000 rubriques d'une longueur moyenne de 10 à 15 lignes. Y sont traités les municipalités, les cantons, les régions, les MRC, les circonscriptions électorales provinciales, les villages nordiques, les réserves et villages autochtones,

les zecs et les réserves fauniques. On y trouvera également de nombreux autres noms de lieux géographiques (lacs, rivières, montagnes, chutes, îles, rapides, caps, anses, etc.) retenus pour leur importance géographique ou leur intérêt toponymique, choisis en tenant compte de leur répartition régionale, ethnique et linguistique.

Les rubriques couvrent au-delà d'une trentaine de champs d'information portant notamment sur l'identification des toponymes, leur description, leur localisation, leur mode de désignation, leur origine, et leurs diverses autres caractéristiques d'intérêt toponymique et onomastique.

Constituant un volume de quelque 1 400 pages (format 216 mm x 280 mm), le Dictionnaire comportera près de 500 illustrations, la plupart en couleur, et 35 cartes géographiques, également en couleur, des textes d'introduction, une bibliographie et un index onomastique détaillé comprenant toutes les variantes et formes anciennes relevées pour chaque toponyme officiel traité. Le manuscrit sera remis à l'éditeur à l'hiver 1994 et le lancement de la publication aura lieu à l'automne.

#### 7.2 La terminologie géographique

Afin d'assortir aux lieux officiellement dénommés un type d'entité adéquat et à ceux qui font l'objet d'une création un générique rigoureusement exact, la Commission procède à l'examen et à la sanction des termes et expressions qui ressortissent au domaine du vocabulaire géographique. Elle dispose de cette compétence en vertu de la **Charte de la langue française** qui lui confie la responsabilité d'«établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office [de la langue française]» (article 125, alinéa c).

À ce jour, 240 termes et expressions de nature géographique ont été sanctionnés par la Commission de toponymie et l'Office de la langue française. Ces unités terminologiques et leurs définitions ont paru à la Gazette officielle du Québec. À ce bloc, il faut ajouter une cinquantaine de termes et expressions qui ont fait l'objet de dossiers terminologiques ad hoc dont la plupart ont été analysés par l'Office de la langue française.

Pour l'exercice courant, la Commission a procédé à l'examen de l'Énoncé de politique terminologique préparé par l'Office, a étroitement collaboré à l'élaboration d'un avis relatif aux termes édifice et immeuble établi sous la responsabilité de l'Office et fourni un avis technique sur l'expression circonscription judiciaire. Un dossier portant sur le syntagme arrondissement naturel a de plus été élaboré par la Commission.

La terminologie géographique a, en outre, constitué le sujet de 69 consultations de la part d'organismes de l'Administration, d'institutions publiques, d'entreprises privées, d'enseignants et de citoyens.

## 7.3 Les gentilés

Fondée sur le pouvoir d'avis dont elle dispose à l'endroit du gouvernement et des organismes de l'Administration en matière de toponymie, l'action de la Commission s'exerce dans le domaine de la dénomination collective des Québécois en regard du lieu où ils habitent. À cet égard, elle recueille, consigne et diffuse toute information concernant les diverses collectivités d'ici. Elle met de plus au service de tout groupe ou de toute personne qui le souhaite son expertise et son aide en ce domaine.

En 1992-1993, dix-huit nouveaux gentilés ont été inventoriés, portant à 1 564 le nombre de formes existantes au 31 mars 1993. Dans la mesure où le monde municipal est concerné, 4 nouvelles appellations ont été sanctionnées par les membres d'autant de conseils municipaux, 3 dénominations en usage ont été recueillies et une forme déjà officielle a fait l'objet d'une modification.

Au chapitre des consultations de nature gentiléenne, 92 personnes ressortissant à des municipalités, des organismes de l'Administration ou encore des enseignants, des étudiants, des chercheurs ou des citoyens ont contacté la Commission.

#### 8. Les communications

La fonction communication intervient dans deux champs d'activité, soit l'information et les relations publiques, et les publications.

## 8.1 L'information et les relations publiques

Sélectionnées avec soin en tenant compte des ressources disponibles, les activités d'information et de relations publiques sont conçues pour répondre aux besoins des principales clientèles de la Commission, les organismes à vocation territoriale, ceux à vocation culturelle, historique et patrimoniale et aussi le grand public.

La Commission juge importantes ces occasions de visibilité pour mieux faire connaître son mandat, ses politiques, ses programmes, ses réalisations ainsi que ses publications, et aussi pour promouvoir l'utilisation et le développement d'une toponymie de qualité sur le territoire du Québec.

Au cours de l'année, la Commission a ainsi participé, avec son stand d'information, à quatre congrès ou salons d'exposition (voir le tableau 10). Elle a également participé activement, en avril 1992, à la Semaine interculturelle nationale, par la remise d'un certificat de désignation toponymique commémorative à une famille d'immigrants italiens, représentative des communautés ethniques, dont le nom avait été attribué à un lac du Québec.

Tableau 10 Les stands de la Commission de toponymie

Activité	Date	Lieu
Salon de la Municipalité	2-3 avril 1992	Montréal
Congrès de Carto-Québec/ACC	3-5 juin 1992	Montréal
Congrès des secrétaires municipaux	12-14 août 1992	Québec
Salon de la Pourvoirie Chasse-Pêche	11-14 mars 1993	Québec

## 8.2 Les publications

La Commission a publié deux numéros de son bulletin d'information *Le Toponyme*, tiré maintenant à 5 500 exemplaires. Elle s'est ainsi préoccupée d'accomplir le plus ouvertement son devoir d'information du public relativement à ses décisions et à ses activités.

La Commission a aussi produit d'autres publications regroupées dans deux de ses quatre collections :

## Collection A: Publications officielles et guides

- Gazette officielle du Québec, 18e publication des décisions couvrant la période du 1er avril 1991 au 31 mars 1992; nº 32A (15 août 1992)
- Rapport annuel 1991-1992

## Collection D: Documents d'information

- Bulletin d'information Le Toponyme, volume 10, numéros 1 et 2
- Conserver la mémoire... des noms et des lieux.
   Dépliant réalisé en collaboration avec la Commission des biens culturels sur les arrondissements historiques et naturels du Québec.

Composition typographique: Alphatek inc.

Achevé d'imprimer en octobre 1993 sur les presses de l'imprimerie Laurentide inc. à Loretteville